

Chers parents,

Le contexte sanitaire actuel impose une réorganisation totale du fonctionnement de l'école Notre-Dame. Cette réorganisation s'effectuera à la fois sur le plan pédagogique, matériel, sanitaire et humain. Vous devez comprendre que la réouverture de l'école n'est pas une reprise de cours classique. Nous avons de très grosses contraintes sanitaires et sécuritaires.

Qui sera accueilli à l'école ?

Les enfants des parents prioritaires de la petite section au CM2

Pour rappel **la liste des personnels concernés a ainsi été établie par le gouvernement :**

- Tous les personnels travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- Tous les personnels travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Les services en charge de la protection de l'enfance : services d'aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée.

Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : travailleurs sociaux, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.

- Les personnels participant aux forces de sécurité intérieure (gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise).

Par ailleurs, on pourra appliquer les priorités indicatives énoncées par le Premier Ministre en faveur des enfants des enseignants, des familles monoparentales et seulement ensuite des parents dont aucun ne peut télétravailler.

Pour les autres l'accueil se fera uniquement en fonction des places disponibles de la grande section au CM2.

A partir du 12 mai,

Les ENTREES et SORTIES se feront uniquement par le portail bleu.

Pour les sorties, les enfants seront appelés à tour de rôle en fonction de votre arrivée : maximum 12h pour le temps méridien et 16h30 pour la sortie.

AUCUN ADULTE ne sera autorisé à ENTRER DANS L'ÉCOLE.

Pour le paiement de la scolarité je vous demande de privilégier le paiement par chèque.
Si vous payez en espèces, merci de mettre la somme dans une enveloppe au nom de l'enfant et de faire l'appoint. Un reçu vous sera donné dans les 48h qui suivent.

Il en est de même pour les taxis, au cas où **les prises en charge médicales des enfants** reprendraient il est **IMPERATIF** que nous soyons prévenus en amont afin d'aller chercher les enfants dans les classes.

Aussi vous comprendrez **qu'AUCUN RETARD** ne sera accepté en dehors des heures d'ouvertures de l'école.
AUCUNE DEROGATION.

Les horaires d'accueil seront les suivants :

Les **élèves du CE2 au CM2** feront leur entrée à **8h15**

Les enfants **de CP CE1** feront leur entrée à **8h30**

Les **GS** à **8h45**

Départ 11h45 pour ceux qui rentrent à la maison.

Seront accueillis à la cantine **uniquement** les enfants prioritaires à tous les niveaux de classes.

Nous vous demandons de respecter **très strictement** ces horaires dans un souci de sécurité sanitaire.

Organisation des journées :

Le matin :

Travail pédagogique dans les classes avec les enseignants qui seront là.

L'après-midi :

Garderie jusqu'à 16h30 effectuée par le personnel **uniquement pour les enfants prioritaires et ce, à tous les niveaux de classes.**

Pendant ce temps les enseignants assureront la continuité pédagogique **de chez eux** pour les enfants qui seront à la maison.

Selon le nombre d'enfants accueillis à l'école il est possible qu'une alternance soit mise en place par demi-groupes sur le rythme d'un jour sur deux. Le choix du jour ne sera pas possible et la présence dans l'établissement ne sera pas à la carte.

Les élèves seront accueillis à partir du **12 mai 2020**, le 11 étant journée pédagogique pour les enseignants.

Tous les élèves présents sur l'établissement seront pris en charge par leur enseignant.

D'autre part je porte à votre attention que les enseignantes de CE1 A ne seront pas présentes sur l'école. Un enseignant d'une autre classe s'occupera d'eux en suivant les devoirs de continuité pédagogique donnés par les enseignantes.

Des masques seront donc disponibles pour les adultes mais comme annoncé par le Premier ministre, il n'est pas prévu d'en mettre pour les enfants. Une dotation de masques pédiatriques sera accordée pour les enfants qui présenteraient des signes de la maladie uniquement.



Les masques seront autorisés pour les enfants qui le souhaitent et fournis par les parents.
Chaque enfant doit être muni de son matériel personnel.
Il aura une place attribuée.

Le travail de groupe, les manipulations à plusieurs ne sont plus autorisés.

L'enseignant doit dans la mesure du possible se tenir à 1 mètre des enfants. La correction collective sera donc privilégiée.

Un sens de circulation sera établi dans la classe et dans l'école.

Les enfants seront invités à rester à leur place pour limiter leurs déplacements.

En maternelle, l'ensemble des jeux (poupées, dinettes, jeux de construction...) et du matériel collectif (crayon, peinture feuille, puzzle) qui peuvent être manipulés sera retiré.

L'organisation de groupes sportifs ou groupes mis en étude n'est pas envisageable sur l'école pour le moment.

La cour de récréation sera divisée en deux parties pour accueillir un groupe par cour. Nous organiserons une cour pour courir et l'autre avec une proposition de parcours sportif fixe à sens unique.
Les jeux de ballon et jeux de contact sont proscrits.



PASSAGE AUX TOILETTES

Dans les mesures de protection sanitaire, il est prévu **qu'après le passage d'un enfant aux toilettes il faut procéder au nettoyage du sanitaire !**

Il ne sera plus possible d'envoyer les enfants aux sanitaires sur temps de classe, ou le moins possible
Je vous laisse imaginer la logistique (planning, personnel...)

LAVAGE DES MAINS

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.



Le respect des gestes barrières doit se faire impérativement.

TENUE DES ENFANTS

Il est demandé aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (doudous, sucettes) individuellement.

GARDERIE

Aucune garderie après 16h30

CANTINE

Les enfants qui ne pourront être récupérés sur le temps de midi pourront manger à la cantine en amenant leur ticket comme d'habitude.

Les enfants qui ont **un PAI** devront apporter **un repas froid**, car le réchauffage au micro-onde est interdit.

NETTOYAGE DES LOCAUX

Toutes les classes seront nettoyées plusieurs fois par jour, selon le protocole demandé.

A VOUS PARENTS,

Je vous demande de **ne pas** vous **regrouper** devant le portail de l'école. (le « drive » est à privilégier)

Un système de régulation doit se faire sur la base du civisme et de votre responsabilité, car je ne pourrai pas effectuer de contrôle extérieur...

Le risque zéro contamination n'existe pas, mais je vous prie de croire en notre engagement pour assurer la continuité pédagogique à distance de la meilleure manière possible, et assurer une sécurité bienveillante pour les enfants qui seront accueillis.

Nous vous informerons des modalités d'accueil de votre enfant au plus tard le jeudi 7 mai.

Je vous remercie de votre compréhension.

Prenez soin de vous.

Mme Caroline ROUDET

PS : Ces modalités d'accueil sont susceptibles d'être modifiées en fonction des évènements liés au coronavirus.

Engagement des parents non prioritaires des enfants de la Grande section au CM2

Je soussigné(e)

Nom profession du père

Prénom profession de la mère

Reconnait avoir pris connaissance des modalités d'accueil présentées dans le document ci-joint et informe Madame Roudet, chef d'établissement, de mon choix et ce jusqu'au 29 mai 2020.

En cas de **parents séparés**, un **accord commun des 2 parents est requis** : dans l'hypothèse où les 2 parents ne seraient pas d'accord, nous appliquerons le principe de précaution en n'accueillant pas les enfants dans l'établissement.

Enfants

Nom

Prénom :

1^{er} enfant : Classe

2^{eme} enfant Classe

3^{eme} enfant Classe

**Engagement à rendre au
plus tard mercredi 6 mai
2020 à midi.**

(mail ou boîte à lettres de l'école)

Je garde mon enfant à domicile et suis la continuité pédagogique numérique

Je mets mon enfant à l'école dans la capacité des limites d'accueil journalières, en prenant sa température tous les matins (inférieure à 37.8°C)

Alès le ,

SIGNATURE DES PARENTS OBLIGATOIRE

Engagement des parents prioritaires des enfants de la Petite section au CM2

Je soussigné(e)

Nom Prénom

Profession du père lieu de travail.....

Profession de la mèrelieu de travail.....

Reconnait avoir pris connaissance des modalités d'accueil présentées dans le document ci-joint et informe Madame Roudet chef d'établissement de l'école Notre-Dame de mon choix et ce **jusqu'au 29 mai 2020**.

En cas de **parents séparés**, un accord commun des 2 parents est requis : dans l'hypothèse où les 2 parents ne seraient pas d'accord, nous appliquerons le principe de précaution en n'accueillant pas les enfants dans l'établissement.

Enfants

Nom

Prénom :

1^{er} enfant : Classe

2^{eme} enfant Classe

3^{eme} enfant Classe

Engagement à rendre au plus tard mercredi 6 mai 2020 à midi.
(mail ou boîte à lettres de l'école)

- Je garde mon enfant à domicile et suis la continuité pédagogique numérique
- Je mets mon enfant à l'école dans la capacité des limites d'accueil journalières, en prenant sa température tous les matins (inférieure à 37.8°C)
- Je mets mon enfant à la cantine (j'ai bien noté que si mon enfant a un PAI il ne sera accepté qu'un repas froid)

SIGNATURE DES PARENTS OBLIGATOIRE

Alès le,.....

.....